Pour le Maire
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 027-212701650-20260929-CM28092026_0111-DE

CM-29-09-2026/01-1-1

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*25*
Nombre de votants :	*26*
Date de Convocation :	*22/09/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Isabelle BRITTON, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuel BROUSSE, Jean-François DEBAIN, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Xavier HAUDEBOURG, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Madame *Emilie CORBIER donnant procuration à* ***Monsieur*** *David SIMONNET,*
Madame *Marie AUBRY*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES – POLE CULTUREL

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/82839

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 027-212701650-20260929-CM28092026_0111-DE

Michelle TANGUY rappelle que lors de l'aménagement du Pôle Culturel, il avait été décidé du principe d'apport d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Conches, à la Commune de Conches, à hauteur de 50% des dépenses d'investissement et de fonctionnement, acquittées par cette dernière au titre du site du Pôle Culturel.

Il convient de préciser que ce site abrite des services communautaires (Ludothèque, secrétariat des Services Techniques, Ecole de musique) mais aussi d'autres locaux à caractère communautaire, voire au-delà du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Conches (Salle de Spectacles, Salle de conférences...).

Sur l'année 2025, le montant des dépenses de fonctionnement concernant ce site s'élève à 122 546,60 € (Eau, Energie, Chauffage urbain, Entretien y compris les frais de personnel, Maintenance, Téléphonie, Entretien des bâtiments).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Arrêtent** le montant du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Conches, à la Commune de Conches, au titre du fonctionnement du site du Pôle Culturel, à hauteur de 61 273,30 € correspondant à 50% des dépenses afférentes à ces locaux sur l'exercice 2025.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Michelle TANGUY, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjointes au Maire, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Septembre Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO

MAIRIE DE CONCHES (Eure)

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/82839